Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Document n°4 : LES PRINCIPAUX ENJEUX EN ZONE INONDABLE

La révision du PPRi du « val de Blois » concerne les communes de Blois, Chailles, St Gervais la Forêt et Vineuil.

La zone inondable définie à partir de la crue de 1856, et figurant au plan de prévention des risques d'inondation de 1999 est reportée sur la carte ci-dessous :

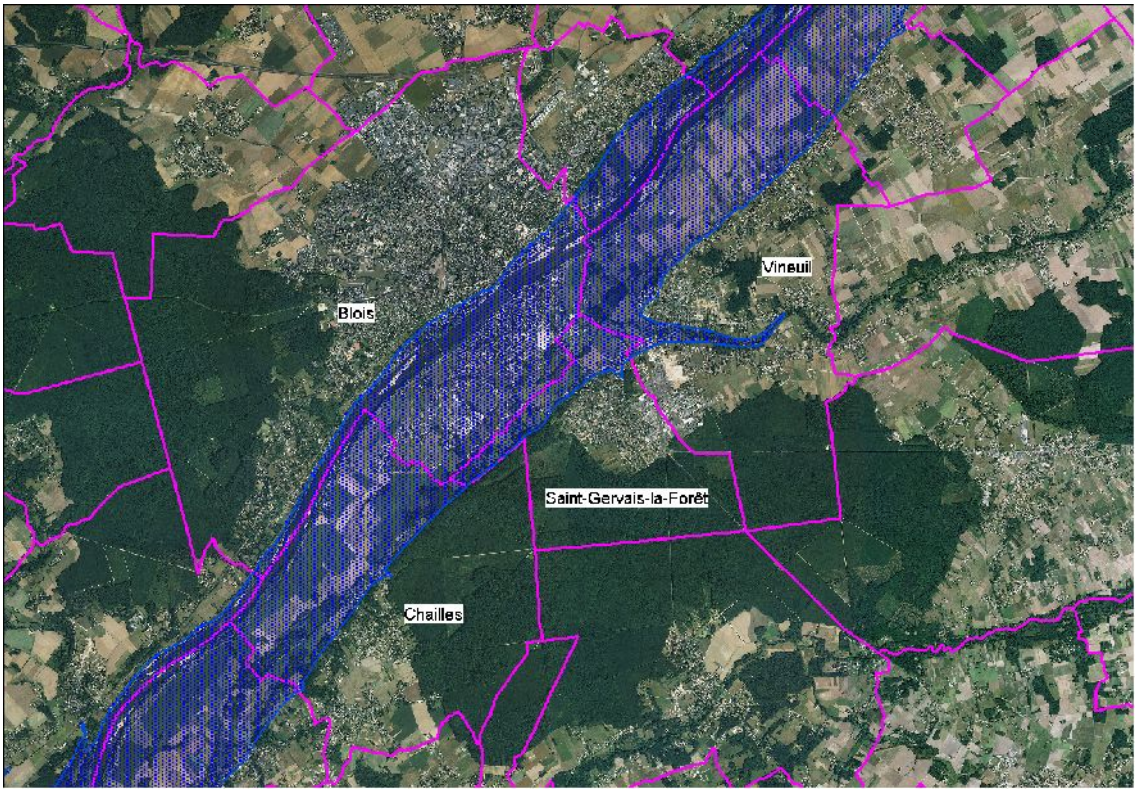

Sur les quatre communes, on dénombre en zone inondable environ 4 000 logements, 9 000 personnes résidentes, des maisons de retraite ou centres d'accueil, des établissements scolaires, de nombreux locaux d'activités diverses, des équipements publics tels que la station d'épuration,....
La majorité de ces enjeux est située dans le quartier Vienne.

Il est à souligner que la problématique du risque d'inondation concerne le territoire directement situé dans la zone inondable (personnes résidentes,....) mais aussi celui en dehors de cette zone. En effet, la crue de la Loire coupe les territoires en une zone « nord » et une zone « sud » et empêche les communications d'une rive à l'autre : non seulement les locaux situés en zone inondable deviennent de fait inaccessibles aux personnes/employés vivant hors zone inondable, mais en plus les bâtiments hors zone inondable de la « rive droite » (sens large) sont également inaccessibles aux personnes résidant « rive gauche »